



**International Year
of Cooperatives**

Cooperatives Build
a Better World



Committee for
the promotion
and advancement
of cooperatives



Alliance
Coopérative
Internationale

Construire un monde meilleur ensemble : Contributions coopératives aux ODD

Réaliser l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles





L'ÉGALITÉ DES GENRES est un droit humain fondamental et un pilier essentiel d'un monde pacifique, prospère et durable. Elle sous-tend la réalisation de tous les autres Objectifs de développement durable (ODD) en garantissant à chacun la possibilité de participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects de la vie. Pourtant, malgré des décennies d'engagements mondiaux, les progrès restent inégaux et fragiles. Des obstacles structurels continuent de limiter l'accès aux opportunités économiques, au leadership et à la prise de décision, tandis que les écarts salariaux, la ségrégation professionnelle et la répartition inégale des activités de soin accentuent les disparités, en particulier pour les femmes et les filles. Des crises interconnectées telles que l'instabilité économique, le changement climatique, les conflits et les déplacements de population aggravent encore ces inégalités. Parallèlement, la montée mondiale des mouvements anti-droits menace d'éroder les avancées durement acquises, d'affaiblir les protections et de renforcer les politiques d'exclusion qui freinent les progrès significatifs.

Le rapport 2025 du Secrétaire général des Nations Unies¹ sur les droits des femmes met en lumière à la fois des avancées significatives et des défis persistants. Si les protections juridiques contre les violences sexistes se sont étendues et que davantage de femmes ont accédé à des postes de direction, des inégalités structurelles profondément ancrées et un sous-investissement chronique dans les initiatives en faveur de l'égalité des genres continuent de freiner les progrès. La demande croissante de services de soins, conjuguée à des réponses politiques inadéquates, pèse encore davantage sur l'indépendance économique des femmes. Alors que la communauté internationale se réunit pour la **69e session de la Commission de la condition de la femme (CSW69)**, marquant les trois décennies écoulées depuis la **Déclaration et le Programme d'action de Beijing**², l'urgence de trouver des solutions transformatrices n'a jamais été aussi grande.

Le monde n'est actuellement pas sur la bonne voie pour atteindre l'Objectif de développement durable 5 (ODD 5), car les progrès sur des cibles clés telles que l'élimination de la violence, l'égalité des postes de direction et la reconnaissance du travail de soins non rémunéré restent lents et inégaux³. Atteindre l'égalité des genres nécessite des approches audacieuses, inclusives et évolutives pour s'attaquer aux obstacles structurels et sociaux persistants.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE

Dans un monde où les femmes restent sous-représentées aux postes de direction, de décision et d'entrepreneuriat, les coopératives offrent une alternative performante au modèle économique conventionnel. Leur structure, fondée sur l'adhésion ouverte, la gouvernance démocratique et la propriété partagée, contribue à lever les obstacles structurels à l'autonomisation économique et sociale des femmes. Leur pertinence a été reconnue par les ministres du Travail et de l'Emploi du G7 qui ont affirmé le rôle des coopératives dans la promotion de marchés du travail inclusifs et le renforcement de la résilience économique⁴.

L'un des principaux atouts du modèle coopératif réside dans sa capacité à accroître l'inclusion financière dans des contextes où les femmes continuent de se heurter à des lois restrictives, à des pratiques de prêt discriminatoires et à des normes sociales profondément ancrées qui limitent l'accès au crédit, à l'épargne et à l'investissement. En mutualisant les ressources et en partageant les risques, les coopératives offrent des mécanismes financiers collectifs qui favorisent l'autonomie, renforcent la résilience et permettent aux femmes d'investir dans leurs moyens de subsistance. Cela génère des retombées bénéfiques pour les familles, les communautés et, plus largement, pour les objectifs de développement.

Les coopératives jouent également un rôle crucial pour garantir des lieux de travail sûrs, dignes et inclusifs en renforçant les protections contre la discrimination, la violence et l'exploitation, comme le souligne la **Déclaration de l'ACI sur le travail décent et contre le harcèlement**⁵. De nombreuses coopératives vont plus loin en proposant des formations, du mentorat et des parcours de leadership, notamment dans les secteurs à prédominance masculine comme l'agriculture et l'industrie manufacturière, aidant ainsi les femmes à acquérir des compétences, à prendre confiance en elles et à progresser professionnellement. Conscientes qu'un marché du travail véritablement inclusif doit également valoriser et soutenir les responsabilités familiales des femmes, de nombreuses coopératives adoptent des politiques tenant compte des différences entre les genres, telles que des services de garde d'enfants et des horaires flexibles. D'autres organisent les travailleurs informels du secteur des soins en entreprises formelles, améliorant ainsi la qualité des emplois et développant les services essentiels.

Au-delà de l'inclusion économique, les coopératives favorisent le changement systémique en construisant des réseaux de confiance, de soutien mutuel et d'action collective. Ces réseaux créent des espaces où les femmes, en particulier celles confrontées à l'exclusion sociale ou économique, peuvent se connecter, s'organiser et défendre leurs droits. Grâce au partage d'expériences et à la solidarité, les coopératives contribuent à faire évoluer les normes sociales, à lutter contre la discrimination et à amplifier la voix des femmes au sein des communautés et des institutions. Cette autonomisation collective renforce l'action individuelle et favorise un changement social plus large.

1 Nations Unies (2025). [Droits des femmes en révision : 30 ans après Beijing. Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.](#)

2 Nations Unies (1995) [Déclaration et Programme d'action de Beijing. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine, 4-15 septembre 1995.](#)

3 Forum économique mondial (2024). [Rapport mondial sur l'écart entre les genres.](#)

4 Ministres du Travail et de l'Emploi du G7 (2017). [Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi, Turin, Italie, 29-30 septembre.](#)

5 Alliance coopérative internationale (2018). [Déclaration de l'ACI sur le travail décent et contre le harcèlement.](#)

LES COOPÉRATIVES EN ACTION : ÉTUDES DE CAS



La coopérative **Tubusezere**⁶ a été fondée en 2012 par un groupe d'anciennes travailleuses du sexe au Rwanda afin de proposer des services de soins et de prévention du VIH et du sida, dispensés par et pour elles. Avec le soutien de la Society for Family Health, les membres ont bénéficié d'une formation à la prestation de services de santé et à la gestion coopérative. Aujourd'hui, la coopérative propose des dépistages des IST et de la tuberculose, des services de planification familiale, la distribution de préservatifs et des séances mensuelles d'information sur le VIH/sida, généralement gratuites ou subventionnées, à ses membres et à d'autres femmes vulnérables. En s'organisant collectivement, la coopérative favorise l'autonomisation des femmes, élargit l'accès aux services de santé essentiels et soutient la réinsertion sociale des personnes marginalisées par la solidarité, la capacité d'agir et l'inclusion économique.

Fondée en 1999 à Agadir, au Maroc, l'**Union des coopératives de Tissaliouine** a autonomisé plus de 1 200 femmes rurales réparties dans six provinces en leur offrant des moyens de subsistance durables grâce à la production et à la vente de produits à base d'argan. Les quatre coopératives d'origine sont devenues 18, augmentant les revenus des femmes, développant leurs compétences grâce à la formation

professionnelle et offrant des emplois stables là où les opportunités étaient rares auparavant. Le succès de l'Union en matière de diversification des produits et d'augmentation de capital reflète son impact plus large : renforcement de l'indépendance économique, de l'inclusion sociale et de la résilience communautaire des femmes des zones marginalisées.



Fondée en 2016, la **coopérative ukrainienne Resew** promeut la réparation et le recyclage des textiles tout en prônant des modes de vie éco-responsables. Initiative portée par des femmes, Resew soutient également les communautés queer et trans en produisant des vêtements confortables et abordables. Au-delà du textile, elle favorise l'éducation coopérative grâce à un jeu de société simulant des défis coopératifs concrets. Après la guerre de 2022, des femmes déplacées se sont réorganisées pour offrir des emplois stables tout en recyclant des uniformes militaires en vêtements du quotidien, alliant durabilité et résilience. Resew continue de défendre activement les droits du travail et l'éducation coopérative au sein des mouvements artistiques, culturels et sociaux en Ukraine.

GEVI Consultants est une coopérative de femmes uruguayennes qui se consacre à la promotion d'une économie verte et inclusive. Fortes de leur expérience et de leurs connaissances techniques dans la conception et la réalisation de projets

favorisant le développement durable, elles contribuent à un impact positif dans le pays et la région en proposant des services complets de conseil technique, de conseil, de recherche et de formation sur des questions environnementales telles que l'économie circulaire, les emplois verts, la gestion des déchets, le changement climatique et la production durable, entre autres. Après avoir mené à bien le processus d'incubation coopérative 2024 via INCUBACOOOP – une initiative conjointe du MIEM, d'INACOOOP et de CUDECOOP – GEVI a renforcé son engagement en faveur du développement durable en Uruguay et en Amérique latine, grâce à la collaboration et aux réseaux coopératifs.



Fondée en 2017, **Looms of Ladakh Women Cooperative Ltd.** autonomise plus de 250 artisanes dans 15 villages du Ladakh, en Inde. En organisant les femmes en groupes de productrices et en améliorant leur accès au marché, la coopérative a renforcé l'inclusion économique et les opportunités de leadership. Produisant des articles en pashmina de haute qualité, elle a atteint en 2022-2023 un chiffre d'affaires annuel de 70 000 dollars et poursuit sa croissance. Grâce à des pratiques commerciales éthiques, des partenariats stratégiques et une reconnaissance internationale – notamment grâce à des expositions à Times Square et aux Nations Unies – la coopérative démontre comment les entreprises dirigées par des femmes peuvent promouvoir l'égalité des genres et des moyens de subsistance durables dans les régions reculées.



DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les coopératives soutiennent depuis longtemps l'autonomisation des femmes mais leur participation demeure inégale selon les secteurs et les régions car les obstacles structurels, les lacunes politiques et les normes sociales, continuent de limiter le leadership et les opportunités économiques des femmes. Historiquement, des lois discriminatoires ont restreint le droit des femmes à posséder des biens, à hériter de terres ou à enregistrer des entreprises – des obstacles qui continuent d'influencer l'accès aux ressources et au soutien aujourd'hui. Dans de nombreux contextes, les femmes sont encore confrontées à des contraintes juridiques et coutumières qui entravent leur capacité à adhérer, à diriger ou à bénéficier des coopératives sur un pied d'égalité.

Si de nombreux pays ont progressé dans la réforme des législations discriminatoires, leur mise en œuvre reste incohérente et les cadres juridiques et politiques favorables ne sont pas toujours mis en pratique. Les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies et les rapports du Secrétaire général ont systématiquement appelé à l'adoption de lois et de politiques garantissant la participation pleine et égale des femmes aux coopératives avec notamment l'accès à la terre, au financement et aux opportunités d'approvisionnement⁷. **Au niveau régional, la stratégie pour l'égalité des genres (2020-2025)**⁸ de la Commission européenne promeut l'intégration de la dimension de genre dans les politiques européennes et nationales, bien qu'aucun État membre n'ait encore atteint l'égalité totale. En Afrique, **la stratégie décennale de l'Union africaine pour l'économie sociale et solidaire**⁹ lancée en 2024

fait de la sensibilité au genre un principe directeur, jetant ainsi les bases d'un développement coopératif qui tienne compte des besoins et des contributions des femmes. Un meilleur alignement entre les engagements politiques de haut niveau et la mise en œuvre locale reste cependant nécessaire pour lever les obstacles juridiques et institutionnels persistants.

Les normes socioculturelles continuent de façonner le rôle des femmes au sein des coopératives et limitent souvent leur influence et leur leadership, notamment dans les secteurs ruraux et à prédominance masculine. Dans ces contextes, les coopératives exclusivement féminines offrent des espaces précieux de soutien entre pairs, de renforcement de la confiance et de développement des compétences. Parallèlement, garantir la participation significative des femmes et leur leadership dans les coopératives mixtes est essentiel pour transformer les structures de gouvernance et lutter contre les inégalités profondément ancrées. Une sous-représentation persistante aux postes de direction peut décourager l'adhésion de nouvelles femmes et limiter la portée concrète des valeurs coopératives.

Le manque de données ventilées par genre freine encore davantage les progrès. De nombreuses coopératives et organisations de soutien manquent d'informations précises sur l'adhésion des femmes, leur leadership et leur participation à la formation et à la gouvernance. Lorsque ces données sont collectées, elles ne rendent pas souvent compte de la profondeur ou de la qualité de l'engagement des femmes. Cela affaiblit la responsabilisation, limite l'accès à un financement sensible au genre et entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. De plus, l'éducation et la formation coopératives abordent rarement les obstacles spécifiques au genre, ce qui crée des lacunes dans le développement du leadership et l'autonomisation économique des femmes.

Malgré ces défis, les opportunités émergentes offrent des points de départ clairs pour agir. Les outils et plateformes numériques élargissent l'accès aux marchés et aux services, en particulier pour les femmes en milieu rural et informel. **Le communiqué du B20 de la présidence indienne du G20¹⁰ en 2023** a souligné la nécessité de politiques d'inclusion financière sensibles au genre, de stratégies d'autonomisation numérique et d'investissements ciblés dans les entreprises dirigées par des femmes. La reconnaissance accrue de l'économie des soins permet aux coopératives de formaliser et d'améliorer les conditions de travail dans les services de soins tout en réduisant la pauvreté temporelle des femmes. Grâce à des investissements stratégiques dans le financement sensible au genre, l'inclusion numérique et l'éducation coopérative inclusive, le modèle coopératif peut jouer un rôle transformateur en comblant les écarts entre les genres et en favorisant des économies plus justes, résilientes et durables.

7 Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies : [A/RES/77/281 \(2023\)](#) et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies [A/RES/78/175](#), [A/RES/76/135 \(2021\)](#) et [A/RES/74/391 \(2019\)](#) appellent à des mesures législatives pour garantir aux femmes un accès égal à la terre, soutenir les coopératives féminines et assurer leur inclusion dans les processus d'achat publics et privés. [A/RES/79/213 \(2024\)](#) et [A/RES/79/213 \(2024\)](#) reconnaissent les contributions des coopératives et de l'économie sociale et solidaire à l'égalité des genres et à l'émancipation des femmes, et encouragent le soutien à leur développement continu

8 Commission européenne. (2020) : [Union de l'égalité : Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025](#).

9 Co-operative News (2024). [L'Union africaine adopte une stratégie décennale pour l'économie sociale et solidaire, mettant en évidence l'engagement panafricain en faveur d'un développement inclusif et durable à travers l'économie sociale et solidaire \(ESS\)](#).

10 B20 Inde (2023). [À propos du sommet B20 : il décrit les objectifs, les priorités et la structure du forum officiel de dialogue du G20 avec la communauté mondiale des affaires](#).

CALL TO ACTION



Les gouvernements devraient réviser les lois coopératives afin de supprimer les obstacles juridiques et économiques, garantir des politiques tenant compte des questions de genre, intégrer l'éducation coopérative dans les cadres nationaux et investir dans des programmes de formation qui renforcent le leadership, l'adhésion et la participation des femmes aux coopératives.



Les institutions financières devraient accroître leurs investissements dans les coopératives par le biais de crédits abordables, de subventions et de mécanismes de financement tenant compte des questions de genre qui élargissent l'accès au capital, en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés. Elles devraient également soutenir les initiatives d'éducation financière et de renforcement des capacités adaptées aux membres des coopératives.



Le secteur privé devrait impliquer les coopératives en tant que partenaires clés des chaînes d'approvisionnement inclusives, investir dans les entreprises coopératives dirigées par des femmes, intégrer les coopératives dans les stratégies d'approvisionnement responsable et promouvoir l'inclusion numérique et financière des membres des coopératives.



Les réseaux coopératifs et fédérations de coopératives tant au niveau national que régional, devraient intégrer l'égalité des genres dans leurs structures de gouvernance, accroître la représentation des femmes aux postes de direction¹¹ et intégrer une perspective de genre dans leurs politiques et leurs actions. Parmi les approches innovantes¹², on peut citer les audits de genre pour évaluer la compatibilité de leurs activités internes et externes avec la dimension de genre ainsi qu'une implication plus active des membres masculins afin de créer davantage d'espaces pour la participation des femmes. Plus généralement, ils doivent exploiter les outils numériques et l'innovation pour améliorer l'accès au marché et créer ainsi des opportunités économiques supplémentaires pour leurs membres actuels et potentiels.



Les agences des Nations Unies et les organisations internationales devraient promouvoir les approches coopératives comme stratégie et outil pratique pour atteindre l'ODD 5, renforcer les cadres politiques qui soutiennent les coopératives équitables entre les genres, faciliter le partage des connaissances entre les régions et fournir une assistance technique pour améliorer et soutenir le développement coopératif.



Les organisations de la société civile (OSC) et les ONG devraient plaider en faveur de l'égalité des genres dans les coopératives, fournir une assistance technique, proposer des programmes de renforcement des capacités aux femmes membres des coopératives et soutenir les initiatives menées par les coopératives qui favorisent le travail décent et l'autonomisation économique.



Les universités et les instituts de recherche devraient promouvoir la recherche sur le rôle des coopératives dans la réalisation de l'ODD 5, notamment leur impact sur l'autonomisation économique des femmes, leur leadership et leur accès à un travail décent. Les établissements d'enseignement devraient intégrer les modèles coopératifs dans leurs programmes et soutenir la collecte de données ventilées par genre afin d'éclairer les politiques fondées sur des données probantes et de suivre les progrès vers l'égalité des genres.

Les coopératives sont de puissants moteurs de l'égalité des genres, favorisant l'inclusion économique, la gouvernance démocratique et l'indépendance financière. En offrant un accès équitable aux ressources, à la prise de décision et aux opportunités d'emploi, elles contribuent à des économies plus inclusives et durables. Cependant, Libérer leur plein potentiel nécessite cependant des réformes structurelles, des investissements accrus et un engagement fort de toutes les parties prenantes, y compris du mouvement coopératif lui-même.

Il est temps d'agir. Investir dans les coopératives n'est pas seulement un impératif moral ; c'est une nécessité stratégique pour bâtir des économies résilientes et inclusives qui favorisent l'égalité des genres à grande échelle. Dans le cadre de l'Année internationale des coopératives (AIC), cette note souligne la nécessité de renforcer les politiques, les partenariats et les investissements dans les entreprises coopératives qui génèrent des progrès significatifs. Reconnaître et soutenir les coopératives comme des acteurs clés du développement durable sera essentiel pour garantir un avenir plus juste et plus équitable.

11 INACOOP (2024). « [Gagnant-Gagnant : L'égalité des genres signifie une bonne affaire](#) » fournit des outils et des recommandations pour promouvoir l'égalité des genres dans la gouvernance coopérative et l'emploi.

12 We Effect. (2025). [Leadership inclusif en matière de genre dans les coopératives : Un guide pratique](#).



Ce dossier fait partie de la série « Construire un monde meilleur ensemble : les coopératives, au cœur de la mise en œuvre des ODD », produite par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et l'Alliance coopérative internationale (ACI) en soutien à l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025) des Nations Unies.

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'AIC 2025 vise à sensibiliser, promouvoir la croissance et inspirer le leadership au sein du mouvement coopératif. Cette série explore comment les coopératives contribuent à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) en favorisant l'inclusion économique, la

participation démocratique et la solidarité sociale pour plus d'un milliard de membres dans le monde.

Créé en 1971, le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) est un partenariat multipartite qui défend et soutient les entreprises coopératives autonomes et centrées sur l'humain. Parmi ses membres figurent actuellement l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (CCI).



Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

Fondée en 1895, l'Alliance coopérative internationale (ACI) est une organisation non gouvernementale mondiale qui fédère, représente et sert les coopératives du monde entier.